obligés de se référer pour les acquits aux états d'émargement dont ils sont accompagnés, ce qui n'est pas moins irrégulier.

Les mandats concernant une collectivité quelconque doivent être distincts et délivrés au nom d'un individu mandataire accepté par les autres. La personne accréditée doit être le greffier pour les magistrats; pour les autres services, ce doit être l'économe ou le caissier. Le comptable qui effectue le paiement est ainsi libéré par l'acquit de cet intermédiaire auquel incombe la répartition des sommes touchées par ses soins entre les avants-droit, en s'assurant de leur identité.

Je vous prie de donner des ordres à qui de droit en vue d'assurer l'exécution de cette recommandation.

Recevez, etc.

Le Vice-Amiral Ministre de la marine et des colonies, Signé: JAURÉGUIBERRY.

Pour ampliation: Le Directeur des colonies,

Signé: MICHAUX.

Nº 281. — DÉPECHE ministérielle au sujet de la nouvelle composition de la commission de surveillance de l'Exposition permanente des colonies.

(Direction des Colonies : Service de l'Exposition.)

Paris, le 9 mai 1879.

consultative;

Monsieur Le Commandant, - J'ai l'honneur de vous informer que par une décision en date du 18 mars 1879, j'ai reconstitué, sous la présidence de M. le sénateur Schœlcher, la commission de surveillance de l'Exposition permanente des colonies.

La commission se trouve ainsi constituée :

MM. Schoelcher, sénateur, président; DE MAHY, député, vice-président ; Desmazes, sénateur de la Martinique; LACASCADE, député de la Guadeloupe; Godin, député de l'Inde ; BOUQUET DE LA GRYE, ingénieur hydrographe: Vicomte Reille, ancien député; CHADRIER, ingénieur civil; ARNOULD, ancien négociant: DE MONTAGNAC, négociant; PÉGHOUX, conseiller honoraire à la Cour des Comptes; FAUCON, chef du 2º bureau de la Direction des Colonies; Delarbre, trésorier-général des Invalides ; WALTHER, médecin-inspecteur; HOUZEAU, chimiste; AUBRY-LECOMTE, conservateur de l'Exposition permanente, ( avec voix DE Nozeille, conservateur-adjoint, DIEUDÉ-DEFLY, secrétaire.